



Traité Békhорот

Michna 8 - Chapitre 6

נִשְׁבַּר עֶצֶם יָדוֹ, וְעֶצֶם רַגְלוֹ,
אִף עַל פִּי שְׂאִינוֹ נֹכַר.
מוֹמִין אֵלּוֹ מִנֵּה אֵילָא בִּיבְנָה,
וְהוֹדוּ לוֹ חֲכָמִים.
וְעוֹד שְׁלֶשָׁה הוֹסִיף;
אָמְרוּ לוֹ:
לֹא שְׁמַעְנוּ אֶת אֵלּוֹ.
אֶת שְׂגִלְגַל עֵינוֹ עָגַל כְּשֶׁל אָדָם,
וּפִיו דּוֹמָה לְשֶׁל חֲזִיר,
וְשִׁנָּטַל רַב הַמִּדְבָּר שֶׁל לְשׁוֹנוֹ.
וּבֵית דִּין שֶׁל אַחֲרֵיהֶן אָמְרוּ,
הֲרִי אֵלּוֹ מוֹמִין:

[D'autres défauts qui permettent l'abattage du premier-né incluent ceux où]l'os de sa patte antérieure ou l'os de sa patte arrière a été brisé, même s'il n'est pas visible. [Concernant]ces imperfections[énumérées dans ce chapitre], Il a,[qui était expert en imperfections du premier-né, les]a énumérées à Yavné, et les Sages s'en sont remis à son[expertise]. Et[Il]ajouta trois[défauts supplémentaires, et les Sages]lui dirent : Nous n'en avons pas entendu [parler. Il a ajouté : Un animal]dont l'œil est rond comme[celui]d'une personne, ou dont la bouche est semblable à[celle]d'un cochon, ou dont la majeure partie du[segment de]sa langue[correspondant au segment qui facilite]la parole[dans la langue d'une personne]a été enlevée. Le tribunal qui les suivit dit[à propos de chacune de ces trois tares :]C'est une tare[qui permet l'abattage du premier-né].



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions